

Réglage de sens du concept « démocratie » au Sénégal

LA démocratie, concept dont rêvent tous les peuples épris de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect des droits de l'homme et de tolérance, mais aussi concept proposé par tous les leaders politiques avec des réglages de sens très subtils au point qu'on peut se demander si ce terme, tant galvaudé et si courant dans les discours politiques, n'est pas devenu « abstrait » pour beaucoup de citoyens. Quel(s) signifié(s) cache ce signifiant qui est, dans les représentations collectives les mieux partagées, l'instrument privilégié garant du respect de la personnalité du citoyen dans un État de droit ?

Nous nous proposons, à partir de l'analyse de discours des textes de presse et/ou de déclarations politiques de leaders de parti, d'essayer de faire ressortir les différents signifiés et référents du concept. Nous analyserons également toutes les combinaisons syntagmatiques du terme dans des séquences périodiques significatives nous permettant de saisir toutes les duplications lexico-sémantiques auxquelles ont recours les acteurs du jeu démocratique au Sénégal.

Si régime démocratique est synonyme de système politique où le multipartisme est reconnu et accepté, le Sénégal peut être considéré comme un pays qui a connu un système démocratique avant l'indépendance en 1960. Le parcours du Sénégal pour la recherche d'une identité politique est riche d'enseignements comme le montrent les auteurs du livre *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités politiques parlent* publié en 1990 (1). Dans cet ouvrage qui se veut le miroir de la vie politique au Sénégal, nous pouvons déceler les différentes phases de la démocratisation des systèmes politiques mis en place même s'il n'y a pas eu d'alternance politique au pouvoir. En effet, le pluralisme politique, la liberté de presse, l'organisation régulière d'élections présidentielles et législatives font

partie de la culture démocratique au Sénégal. Mais le régime au pouvoir ne semble pas répondre à l'attente démocratique de beaucoup de Sénégalais. C'est probablement cela qui justifie la soif de démocratie révélée par la création d'une multitude de partis politiques, de syndicats et d'organes de presse vecteurs d'opinions différentes et l'élargissement du champ notionnel et référentiel de ce concept qu'on retrouve comme dénominateur commun voire comme leitmotiv à plusieurs partis de l'opposition.

Le Sénégal compte plus de dix-huit partis politiques et plus de 350 journaux et périodiques déclarés depuis l'indépendance. Cette recherche d'identité et de liberté par le réglage sémique du vocable « démocratie » parce que référant à la même notion mais avec des centrements différents selon que l'usager est de l'opposition ou du pouvoir, c'est-à-dire selon la posture énonciative, se manifeste dans la dénomination des partis créés avant et après 1981, l'année du multipartisme illimité. Entre 1966 et 1974, Senghor avait tout fait pour maintenir le système de « parti unifié » après avoir réussi à absorber le PRA-Sénégal en 1966. L'année 1974 vit naître le PDS (Parti démocratique sénégalais) comme parti de contribution, puis suivit la reconnaissance officielle du MRS (Mouvement républicain sénégalais) et du PAI (Parti africain de l'indépendance).

Cette situation de multipartisme limitée à quatre, qui a suivi l'ère du parti « unique » selon l'opposition et « unifié » selon le pouvoir, sera remplacée en 1981 par un multipartisme illimité définissant ainsi la configuration sémantique de l'expression « élargissement des libertés politiques ». C'est alors que va s'ouvrir une période marquée par la haute fréquence dans le discours et dans la dénomination des structures politiques et syndicales du lexème — je devrais dire du praxème — « démocratie » car pour beaucoup de politiques les maux dont souffre le pays se résument en une seule expression « absence de démocratie » et la création de nouveaux partis devrait avoir pour objectif de lutter pour l'« instauration de la démocratie » pour certains et le « maintien » voire « l'élargissement de la démocratie et des libertés politiques » pour d'autres. Le substantif « démocratie » et son dérivé adjectival « démocratique » retentissent comme un refrain dans la dénomination de beaucoup de partis créés ou sortis de la clandestinité à partir de 1981. Nous citerons en guise d'illustration quelques exemples : PDS (Parti démocratique sénégalais), RND (Rassemblement national démocratique), UDP (Union pour la démocratie populaire), UDS (Union démocratique sénégalaise).

Dans cette même veine de recherche d'identité démocratique, d'autres partis ou syndicats utilisent des synonymes ou des antony-

(1) F. Ndiaye, M. Prinz, A. Tine, *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités publiques parlent*, Paris, L'Harmattan, 1990.

mes contextuels comme « indépendance », « libération », « travail » ou des adjectifs comme « progressiste », « socialiste ». PAI, PIT (Parti de l'indépendance et du travail), AJ/MRDN (*And jëf* en wolof : agir ensemble, Mouvement révolutionnaire pour la démocratie nouvelle), LD/MPT (Ligue démocratique/Mouvement pour le parti du travail), PLP (Parti pour la libération du peuple), UPS/PS (Union progressiste sénégalaise puis Parti socialiste), SUDES (Syndicat unique et démocratique des enseignants du Sénégal).

La résultante idéologique de toutes ces formations politiques est de vouloir faire du Sénégal un État démocratique, d'où la justification du recours à la préposition « pour » indiquant le but à atteindre, l'horizon d'attente supposé du peuple comme le souligne avec force le grand Mawdo :

« Le nouveau parti s'appelle le "Mouvement pour le Socialisme et la Démocratie" (MSD). Nous insistons parce que le problème dans la situation actuelle, les deux objectifs fondamentaux pour nous, doivent être le Socialisme et la Démocratie. Pas seulement le socialisme : si le socialisme est amputé de la démocratie, nous pensons qu'il n'y a pas de véritable socialisme. La démocratie également : sans le socialisme aussi, nous pensons que ce n'est pas encore la démocratie. Les deux pôles de notre action — que nous voulons réaliser progressivement dans le pays — doivent partir d'un modèle de société socialiste et démocratique » (2).

Cette appropriation de la revendication de l'idéal démocratique permet aux partis politiques de se positionner comme porte-parole du peuple instaurant ainsi une dichotomie bien ancrée dans les mœurs politiques, c'est-à-dire la démarcation dans le lexique de dénomination du parti et dans le discours politique entre « opposition et pouvoir ». Certains partis politiques de l'opposition n'hésitent pas à adjoindre à leur dénomination en français une glose en langue nationale wolof pour marquer leur volonté de faire changer l'ordre des choses (*jallarbi*, *And jëf*, *Xarebi*, etc.). Cette volonté de changement dans la « démocratie » ou de « changement dans la continuité » donne l'occasion d'un réglage sémique du concept de démocratie car le discours politique est un espace propice à la spectacularisation verbale, à la mise en scène des mots comme le montre ce texte d'A. Wade. Dans ce fragment de discours, Abdoulaye Wade définit le démocrate et la démocratie par des comportements contraires à l'éthique démocratique telle qu'il la conçoit.

« Un démocrate, c'est quoi ? C'est quelqu'un qui considère qu'il n'est pas le Messie, qu'il a une part dans la chose publique mais

(2) *Idem*, pp. 160-161.

d'autres également, que sa parole n'est pas parole d'Évangile, qu'on peut se tromper, qu'il faut consulter les gens, accepter les procédures de consultations et de décision. Cela dit, dans une démocratie, les institutions doivent être basées sur la séparation des pouvoirs, et cela ne peut être que le produit du multipartisme. Car s'il y a un parti unique dans un pays de droit ou de fait, le résultat est le même : il n'y a pas de séparation des pouvoirs. Les juges, ce sont les juges du parti, les députés, ce sont les députés du parti, l'Assemblée devient une chambre d'enregistrement. Donc, il faut le multipartisme, avec des règles d'élection qui soient des règles démocratiques. Le Parlement doit être le reflet de la réalité politique. Donc, il faut faire des élections libres et démocratiques. Celui qui gagne les élections est en place, et le perdant accepte qu'il a perdu, il félicite même le gagnant... Et on attend les échéances suivantes » (3).

La métaphore religieuse (Messie, parole d'Évangile) permet de concevoir un système démocratique autrement qu'un système religieux où la décision du guide spirituel entre les mains de qui sont concentrés tous les pouvoirs, reste incontestable et incontestée par les adeptes. La métaphore lumineuse fonctionne ici comme un mode de symbolisation du parti unique avec un guide éclairé. Par le truchement de proforme comme « cela dit » et de coordonnants à valeur logico-pragmatique et support de la structure argumentative comme « car », « donc », l'auteur glisse de la métaphore voilée à la comparaison explicite, forme de discours permettant de fustiger un régime de parti unique voire « unifié », un régime politique qui refuse le partage et l'alternance (avoir sa part et les autres aussi). La perversion des institutions étatiques permet de garder un modèle de gouvernance de parti unique malgré le multipartisme reconnu. Les mots clés de son discours sont « liberté (libre), élections, démocratie (démocratique), multipartisme, séparation des pouvoirs, tolérance qui est un attribut de la morale religieuse alors que le prédicat modalisé « peut se tromper », dont le sème du thème privilégié sous-entendu est « plus humain » permet de tempérer les prétentions d'un leader-messie en politique. Ainsi, par le biais d'une mise en parallèle de contrastes, c'est-à-dire la délimitation de deux pôles opposés, la démocratie est définie comme un idéal d'équité, de tolérance, de justice, d'égalité devant les institutions de l'État et d'acceptation de l'éventualité de perdre démocratiquement une élection organisée dans des conditions de transparence satisfaisante et de la multiplication des partis politiques sur le territoire national. C'est sur ce dernier aspect que le texte d'Abdou Diouf, président de la République, va insister :

(3) *Idem*, pp. 33-44.

« L'existence d'une multitude de partis n'est pas contraire à ma conception du multipartisme. Dès mon accession au pouvoir en 1981, j'ai décidé, tenant compte des réalités propres au Sénégal, que le multipartisme devrait être intégral chez nous. Depuis dix ans donc, nous poursuivons cette expérience avec la ferme volonté d'améliorer chaque jour davantage notre régime démocratique. Du reste, nos compatriotes sont très nombreux à m'encourager dans la voie de la consolidation et de l'approfondissement de la démocratie sénégalaise » (4).

Ce discours à la première personne (je, me, mon, notre, chez nous) symbolise le pouvoir de décision, et en même temps la paternité (ma conception du multipartisme) de l'instauration sans contrainte ni pression de l'ouverture démocratique par la mise en exer- gue de l'autorisation de la multiplication des partis politiques et de la légitimation de ce pouvoir par le peuple (très nombreux, nos compatriotes) conséquence des marques énonciatives d'appropriation et de confiance populaire que sont « nous », « notre régime ». En somme, dans ce discours, « démocratie » est un synonyme contex- tuel de « multipartisme », ce que reconnaît également A. Wade dans son texte tout en montrant les limites d'une pareille définition que laisse du reste entrevoir la dernière partie du texte d'A. Diouf, « con- solidation et approfondissement de la démocratie sénégalaise » mais par la prise en compte des « réalités propres au Sénégal ».

Les leaders politiques du pays, en fonction de leur position énon- ciative, parlent de la démocratie en mettant l'accent soit sur les avancées réalisées soit en faisant porter les regards sur les insuffi- sances du système. Ainsi, le schéma suivant permet de voir les dif- férentes composantes d'un système démocratique tel que perçu dans les textes de presse et dans le discours du pouvoir et de l'opposition.

DÉMOCRATIE

pluralisme politique et syndical alternance politique liberté de presse et d'opinion modèle de gouvernance organisation d'élections libres et transparentes séparation des trois pouvoirs

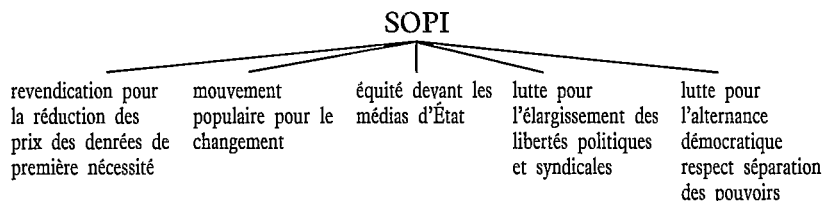
Selon la position énonciative du sujet parlant, nous pouvons identifier deux pôles permettant de voir que « notre démocratie » est une marque d'appropriation du « pouvoir » faisant positivement référence au pluralisme politique et syndical instauré à partir de 1981, par opposition à « la démocratie », « une démocratie » préfé- rentiellement utilisé par l'opposition pour mettre l'accent sur les insuffisances de la démocratie, c'est-à-dire l'absence possible d'alter- nance par les urnes et la timidité de la séparation des pouvoirs

(4) *Id.*, p. 230.

législatif, judiciaire et exécutif; d'où la contestation des résultats du scrutin de 1988. L'unicité de la notion de « démocratie » recouvre référentiellement une pluralité d'effets de sens qui produit une pluriaccentuation (5) du sens du lexème parce que porteur de la subjectivité énonciative du locuteur. Ainsi le terme *sopi* (changement) fonctionne comme un terme générique répondant à l'idéal démocratique de l'opposition.

C'est également la raison pour laquelle le pouvoir évite dans son discours l'usage de ce terme fortement connoté en faisant recours à une traduction en français « slogan du changement ». Une autre tournure stylistique permettant de neutraliser les connotations et de recentrer le sémantisme du mot *sopi* considéré par l'opposition comme « un grand mouvement populaire pour le changement ». Ainsi, le champ référentiel de *sopi* recoupe celui de l'aspiration démocratique plus précisément des reproches faits aux limites du système en place.

Champ référentiel du discours « *sopi* »



— Multipartisme = ouverture démocratique = démocratie.

« Au fond, quand l'ouverture démocratique dite « intégrale » est venue, nous avons été surpris de voir que ceux qui avaient refusé en 1976 de se faire reconnaître comme partis légaux, la plupart de ceux-là ont accepté, au moment de l'« ouverture démocratique intégrale » d'Abdou Diouf, en 1981, de se faire enregistrer comme partis légaux » (6).

Majmouh Diop, un des fondateurs du PAI, reconnaît à Abdou Diouf la paternité de « l'ouverture démocratique » et l'écho favorable qui s'en est suivi. Les termes « partis légaux », « ouverture démocratique intégrale » marquent la fin de la clandestinité politique et le début d'une bataille pour l'occupation du terrain politique et surtout pour l'amélioration du système démocratique dont le multipartisme n'est qu'une des facettes.

(5) Il y a pluriaccentuation quand « un fragment de discours mobilise potentiellement, autour d'une notion donnée, tous les contextes antérieurs, mais en les pondérant en fonction des pratiques visées ». Voir P. Achard,

« Mise en ordre de la langue de raison : l'État et le français », dans P.-M. Gruenais (éd.), *État de la langue*, Paris, Fayard, 1986, p. 29.

(6) F. Ndiaye, M. Pminz, A. Tine, *op. cit.*, p. 217.

— Absence de séparation des pouvoirs et d'alternance = négation de la démocratie = perversion du système = dolécratie.

« D'ailleurs, l'un des problèmes de la démocratie au Sénégal, c'est le problème de la sécurité juridique. Les textes sont manipulés, et chaque fois qu'un besoin s'en fait sentir, on ne respecte pas les principes généraux, les principes fondamentaux qui devraient rester intangibles ! On modifie la constitution pour un oui ou un non ; on modifie la loi, parce que pour « quelqu'un » on veut faire « quelque chose », etc. Le problème de la sécurité juridique se pose pour notre démocratie » (7).

La faiblesse de la démocratie sénégalaise étant l'absence de « sécurité juridique », l'opposition, autour d'A. Wade, va proposer comme stratégie de riposte la mise en place d'alliances, un autre terme qui fonctionne comme synonyme de « front pour », « accord pour », comme le précise Amath Dansokho.

« Avec Abdoulaye Wade, nous n'avons pas de programme de gouvernement ; cela peut étonner les gens. Nous avons des objectifs convergents, et surtout en matière de politique concernant la paysannerie, la politique économique, en matière d'élargissement des libertés démocratiques, nous sommes d'accord » (8).

Ainsi « Alliance Sopi » est une alliance pour le « changement » constituée à la veille de la campagne électorale de 1988 par le PDS, la LD/MPT et le PIT. La « table ronde » convoquée après les élections de février 1988 et après les émeutes et contestations qui ont suivi est la réponse du pouvoir pour apaiser les ardeurs revendicatives de l'opposition. *« Nous estimons que cette table ronde a été une trouvaille générale pour le pouvoir ! Nous espérons cependant qu'elle ne lui permettra pas de se tirer d'affaire » (9).*

Cette table ronde a permis d'aboutir à un code électoral consensuel ce qui est une réponse à la revendication concernant la transparence des élections. Elle a même conduit à un gouvernement de large majorité présidentielle consacrant ainsi la légitimité du président de la République et la réconciliation autour de la construction de la démocratie. A partir de là, un jeu subtil entre l'opposition et le pouvoir favorisera la régulation du système démocratique expérimenté au Sénégal sous la dichotomie revendication démocratique de l'opposition/réponse politico-démocratique du pouvoir d'où les oppositions et synonymies lexicales contextuelles suivantes recueillies dans le discours des leaders politiques et dans des textes de la presse nationale.

(7) *Id.*, p. 178.

(8) *Id.*, p. 102.

(9) *Id.*, p. 76.

Oppositions lexicales contextuelles

| | |
|---|---|
| démocratie | <i>dolécratie</i> |
| régime de Diouf | peuple |
| mettre les dirigeants en prison | défier l'état d'urgence |
| opposition « crypto-personnelle » | défense des libertés démocratiques |
| | faire alliance = regroupement |
| Changement dans la continuité | Sopi de l'opposition |
| administration démocratique | bureaucratie oppressive |
| article 35 | négation de la souveraineté du peuple |
| pouvoir politique institutionnalisé | contre-pouvoir |
| ouverture démocratique | reconnaissance d'un certain pluralisme |
| | bataille de l'opposition |
| | volonté des masses |
| | défiante populaire |
| participation responsable | syndicalisme démocratique |
| renouveau syndical | participation politique |
| gouvernement de large majorité présidentielle | gouvernement de partage du gâteau |
| gouvernement d'union nationale | unité d'action, plate-forme |
| régime démocratique | absence d'alternance démocratique |
| séparation des pouvoirs | perversion du système, des institutions |
| | insécurité juridique |
| libertés politiques | commission électorale indépendante |
| table ronde | aliénation du peuple |
| | stratégie de sortie de crise |

Cette bataille lexicale montre que les objectifs de l'opposition ne sont pas encore atteints. « Nos objectifs sont des objectifs à court et à moyen termes, des objectifs démocratiques révolutionnaires » (10).

La lutte pour la démocratie se réduit à la lutte pour l'instauration d'un système capable de générer une possibilité d'alternance par les urnes. Les modalisateurs lexicaux et inverseurs de polarité « malgré », « un peu mieux », « n'est pas en réalité » ne permettent pas à l'opposition d'envisager cette éventualité.

« Malgré le fait qu'au Sénégal, les choses sont quand même un peu mieux qu'ailleurs, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de blocages et que l'alternance, évidemment, n'est pas en réalité possible dans le cadre du système actuel » (11).

Cette alternance par les urnes ne semble possible qu'avec des institutions fiables, indépendantes et démocratiques garantissant la sécurité juridique des citoyens. Or, c'est avec une volonté de fustiger l'absence de séparation des pouvoirs dans les faits qu'A. Wade présente le système judiciaire sénégalais comme une forme de théâtralisation de la démocratie.

(10) *Id.*, p. 62.

(11) *Ibid.*, p. 62.

« Un système judiciaire peut être bien fait ; on “fabrique” une sorte de tribunal qui respectera toutes les formes du théâtre judiciaire, alors qu’en réalité tout le monde sait que le tribunal — celui qui, par exemple, m’a jugé récemment — aurait aussi bien fait en “jugeant” dans la Maison du parti socialiste ! Mais on l’a fait là-bas, avec les avocats, avec un président en robe, avec les greffiers, etc. Donc, la perversion des institutions existe » (12).

La configuration syntaxique de ce macro-syntagme nous permettra de déceler le système argumentatif mis en place par l’auteur et sa volonté de nier l’efficacité et la neutralité du système judiciaire sénégalais.

Configuration :

| | | |
|------|-------------|--|
| | | un système judiciaire peut être bien fait |
| | | on fabrique une sorte de tribunal qui respecte toutes les formes du théâtre judiciaire |
| | | alors qu’en réalité tout le monde sait que le tribunal |
| | | celui qui, par exemple, m’a jugé... Maison du parti |
| mais | on l’a fait | là-bas avec les avocats |
| | | avec un président en robe |
| | | avec des greffiers |
| | | etc. |
| Donc | | la perversion des institutions existe. |

En prenant son propre exemple l’auteur se positionne comme une des victimes de la perversion du système, de ce que certains journalistes appellent la « *dolécratie* », c’est-à-dire un mode de gouvernement par la force et donc contraire à la démocratie. Les modalisateurs du discours comme « alors que », « donc » et le transformateur sémantique « mais » montrent le mécanisme de la négation — à la sénégalaise parce que courtoise — de la première assertion « un système judiciaire bien fait », « là-bas » fonctionnant comme coréférent explicite à « tribunal » et implicite à « Maison du parti » participe de la volonté de présenter le « tribunal » comme un lieu anonyme, c’est-à-dire dépouillé de ses attributs d’équité juridique. La référence à la Maison du parti efface le symbole de la balance et insinue la possibilité de manipulation politique. La liste paradigmatique (avocats, président en robe, greffiers, etc.) rappelle l’appareil judiciaire d’un « système bien fait » mais peut aussi signifier une simple mise en scène avec des personnages téléguidés sinon télécommandés.

En somme, nous pouvons constater après cette analyse lexicale des discours politiques autour du concept de démocratie au Sénégal, que le système mis en place, même s’il n’est pas entièrement

(12) *Id.*, p. 33.

satisfaisant peut être considéré comme la spécificité de « l'exception démocratique » à la sénégalaise. La liberté de la presse, le multipartisme et le pluralisme syndical sont des acquis de la démocratie au Sénégal, comme le souligne implicitement, tout en mettant en exergue les insuffisances du système, Landing Savané :

« Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation où on parle de "libertés démocratiques" avec beaucoup de discours, beaucoup de journaux, etc., mais véritablement, c'est très limité quant au fond. Sur les questions essentielles comme les institutions de l'État, l'opposition est marginalisée d'une manière ou d'une autre. Dans les médias, l'Assemblée, l'Administration territoriale, etc., partout, si vous êtes de l'opposition, vous êtes rejeté, piétiné. Vos droits sont foulés au pied, et vous ne pouvez pas vous en sortir. C'est seulement dans la rue et dans les journaux que vous avez droit à un minimum d'expression mais, finalement, cela ne va pas bien loin » (13).

La plénitude du système démocratique sera atteinte d'après l'opposition, quand l'alternance démocratique par les urnes sera garantie par des institutions indépendantes. Nous entrevoyons là les thèmes des prochaines revendications démocratiques des partis de l'opposition. Car le réglage du praxème « démocratie » tel qu'il apparaît dans le discours politique révélant le parcours idéologique de chaque leader permet par les mécanismes de construction de sens du terme d'entrevoir les revendications futures prioritaires. Le lexème « démocratie » apparaît alors comme une unité discursive référant à la même notion en langue mais avec des centrements différents selon que l'usager est de l'opposition ou du pouvoir. C'est là un témoignage que les mots n'ont pas de sens mais des « emplois » et que sens et signification ne se recoupent pas toujours. Ainsi, nous n'avons plus à nous demander si le terme « démocratie » a des emplois différents mais plutôt simplement quelles sont en termes d'effets de sens les implications subjectives que ce concept charrie dans le discours politique. Et cela parce que la régulation des séries lexicales en discours repose sur des paraphrases réglées avec une valeur d'« implicature », c'est-à-dire des déviations sémantiques qui font sens dans le discours.

Moussa Daff
Université Cheikh Anta Diop, Dakar

(13) *Id.*, p. 71.